



Bordeaux, le 13 février 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Village des Marques à Coutras : avis défavorable de la CDAC

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) s'est réunie ce mercredi 13 février 2019 avec un seul dossier à l'ordre du jour celui de la création du village des Marques, situé dans la zone d'activités économiques D'eygreteau à Coutras.

Elle a rendu un avis défavorable à la demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale d'un village des Marques d'une surface de vente de 15 364 m², déposée par la SNC VINCI IMMOBILIER D'ENTREPRISE.

Le préfet en prend acte.